

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Identification du bien :

1. Je, soussigné(e), offre un prix dollars canadiens (en lettres), (chiffres), plus les taxes applicables s'il y a lieu, pour la propriété décrite ci-après :

DESIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot matricule (en lettres),(chiffres) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

SANS BATISSE - Terrain

Ou

BATIMENT - Résidence

Le lot, matricule d'une superficie de mètres carrés, situé sur la rue/avenue

Le tout sujet aux servitudes actives et passives apparentes ou occultes.

2. Je déclare que ce prix est valide pour 90 jours à compter de ma soumission ;

3. Je m'engage à ne pas exiger d'arpentage du terrain et à n'exiger de la municipalité de la Ville de Murdochville que les titres de propriété en sa possession ;

4. Je m'engage de plus à faire rédiger, à mes frais, un acte d'achat notarié dans les 60 jours de l'acceptation de la soumission par le Conseil ;

5. Je reconnais que la vente est à mes risques et périls ;

6. Je m'engage à payer le prix complet lors de la signature du contrat notarié, déduction faite de l'acompte payé

7. Je déclare avoir pris connaissance du règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 12-348 adopté le 18/06/2012 et en vigueur depuis le 14/09/2012, de la Ville de Murdochville, et je reconnais que je comprends la portée juridique de ce dernier ;

8. Je m'engage à construire un bâtiment principal conforme aux règlements 12-351 et 12-352 et ayant notamment une superficie minimale de 55m² sur ledit terrain et ce, avant le 31 décembre

2022. A défaut de quoi, la Ville de Murdochville aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu, en me remboursant le prix payé et je m'engage alors, dans une alternative, à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession et également, dans une telle alternative, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la Ville de Murdochville ;

9. Je reconnais que si je ne satisfais pas à l'obligation de construire ci-dessus mentionnée au paragraphe 8, que moi ou mes ayants droits ne pourront, durant les 4 années qui suivent la date de signature de l'acte de vente, vendre à des tiers tout ou partie de l'immeuble présentement vendu, sans d'abord l'offrir à la Ville de Murdochville au prix payé. La Ville de Murdochville aura un délai de 60 jours, à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser ;

Je reconnais que la condition ci-haut est imposée au profit de la Ville de Murdochville. Dans le cas où il n'en serait pas tenu compte, ladite condition entraînera une annulation pure et simple, au profit de la Ville de Murdochville, de la présente vente relativement à ce terrain, sans remboursement autre que le prix payé pour l'acquisition. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à ce terrain appartiendront à la Ville de Murdochville comme autres dommages liquidés.

10. Je reconnais que la Ville de Murdochville aura jusqu'au afin de déplacer tout bien lui appartenant et entreposé sur les lieux, et de démolir les bâtiments localisés sur l'immeuble, s'il y a lieu, mais non les fondations.

.....
Nom de l'adjudicataire (en LETTRES MOULEES)

Adresse :
.....
.....